

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



**HÂTEAUMEILLANT**  
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie  
18370 Châteaumeillant  
☎ : 02.48.61.33.17  
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt trois, le cinq juin à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 10 + 1 pouvoir  
Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil : 30 mai 2023

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Rémi CHEDIN, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, M. Julien HURTAULT

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE  
Mme Marie-Claude DEMASSE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle DESAGES

M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents : M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

Mme Catherine CLUZEL BURON a été désigné secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU 5 JUIN 2023**

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 9 mai 2023



- Décisions du Maire



- 01 Demande de subvention DRAC pour une étude en conservation préventive des collections archéologiques métalliques

- 02 Demande de subvention pour le financement du poste du Chef de Projet Petites Villes de Demain
- 03 Vote des subventions
- 04 Décision Modificative n°2 du budget principal
- 05 Décision Modificative n°2 du budget assainissement
- 06 Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale
- 07 Informations et questions diverses : Présentation du projet de création du Parc Naturel Régional Sud Berry par Madame Hélène SERVANT MASSÉ, cheffe de projet

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 MAI 2023**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 9 mai 2023.

### **DECISION DU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prise :

- Décision n° 009/2023 du 16 mai 2023 – Achat au cimetière de Châteaumeillant d'une concession de deux mètres carrés pour une durée de cinquante ans par Monsieur Raymond LEFEVRE
- Décision n° 010/2023 du 22 mai 2023 – Achat au cimetière de Châteaumeillant d'une concession de sept mètres carrés pour une durée de cinquante ans par Monsieur Jean-Marc CECI
- Décision n° 011/2023 du 30 mai 2023 – Achat au cimetière de Châteaumeillant d'une concession de deux mètres carrés pour une durée de trente ans par la Croix Marine pour Monsieur Roger PATRAUD

## **DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

### *DELIBERATION n° 2023 – 041*

### **ETUDE EN CONSERVATION PREVENTIVE DES COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES METALLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel du musée Emile Chenon adopté par une délibération municipale le 31 janvier 2023 et pour lequel les services de l'Etat ont émis un avis favorable (5 avril 2023), nous souhaitons mettre en œuvre une étude en conservation préventive des collections archéologiques métalliques inscrites à l'inventaire réglementaire du musée Emile Chenon. Cette étude sera réalisée par un conservateur-restaurateur agréé et permettra de prioriser plus facilement les restaurations à effectuer dans le cadre de notre calendrier pluriannuel mais aussi de compléter le plan de conservation préventive.

Ce projet sera examiné par la commission scientifique régionale des collections des musées de France Conservation-restauration Centre-Val de Loire. Une demande de subvention peut être sollicitée auprès de la FRAC. Cette intervention s'élevant à 1 680€ TTC peut prétendre à un financement de la DRAC à hauteur de 60%.

VU l'article L 2121.29 du code général des collectivités territoriales relatif

aux attributions du conseil municipal,

VU les articles L 622-1 et suivants du code du patrimoine,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de programmer une étude en conservation préventive des collections archéologiques métalliques

CONSIDERANT que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et qu'il ne sera lancé qu'à l'issue de l'instruction du dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** l'étude en conservation préventive des collections archéologiques métalliques pour un montant de 1 400 € HT

**DECIDE** de lancer l'opération en 2023

**SOLLICITE** l'aide financière du FRAC à hauteur de 60 %

### ***DELIBERATION n° 2023 – 042***

#### **FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 7 juin 2021 concernant la création d'un poste de Chef de Projet dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » ainsi que la délibération du 7 mars 2022 concernant la rémunération du Chef de Projet.

Le financement de cet emploi bénéficie des aides suivantes :  
ANAH 50 % (plafonné à 40 000 €)  
Banque des Territoires 25% (plafonné à 15 000 €)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la demande de financement auprès des partenaires pour la deuxième année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

**SOLLICITE** le financement de cet emploi avec les aides suivantes :

ANAH 50 % (plafonné à 40 000 €)  
Banque des Territoires 25% (plafonné à 15 000 €)

### ***DELIBERATION n° 2023 – 043***

#### **VOTE DES SUBVENTIONS 2023**

Il est rappelé au Conseil Municipal que lors du vote des subventions 2023 au cours de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2023, certaines associations n'avaient pas encore fait parvenir leur demande à la Mairie.

Un rappel a été transmis auprès de ces associations.

Après avoir étudié les propositions de la Commission des Finances et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**FIXE** le montant des subventions aux associations ainsi qu'il suit :

Médaillés Militaires – Section locale	100 €
Pour rappel : Total des subventions votées au CM du 09/05/2023	41 690€
<b>TOTAL</b> des subventions proposées au CM du 05/06/2023	<b>100 €</b>
Solde restant sur le compte 65748	3 210 €

**CHARGE** Monsieur le Maire du mandatement de ces subventions  
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

***DELIBERATION n° 2023 – 044***

**DECISION MODIFICATIVE N°02 DU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des crédits budgétaires doivent être inscrit en investissement pour pouvoir régler les honoraires du prestataire chargé de la révision du PLU.

Les crédits du Budget principal pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Opération 314 Art 202 :	+ 6 120 €
Augmentation des crédits de Art 021 :	+ 6 120 €
Augmentation des crédits de l'Art 023 :	+ 6 120 €
Diminution des crédits de l'Art 62268 :	- 6 120 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

<b>DELIBERATION DU 5 JUN 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 02</b>							
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Art 023	6 120 €			Art 202 Op 314	6 120 €	Art 021	6 120 €
Art 62268	-6 120 €						
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 120 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 120 €</b>

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.

***DELIBERATION n° 2023 – 045***

**DECISION MODIFICATIVE N°02 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal des erreurs de saisie comptable sur des titres du budget assainissement (budget assujetti à la TVA).

Il convient d'inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement afin de régulariser ces écritures comptables.

Les crédits du Budget assainissement pourraient être modifiés ainsi qu'il suit :

Augmentation des crédits de l'Art 673 Titres annulés sur exercices antérieurs :	+ 32 000 €
Augmentation des crédits de l'Art 70611 Redevance assainissement collectif :	+ 32 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la décision modificative ci-dessous

<b>DELIBERATION DU 5 JUIN 2023 PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 02</b>							
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Art 673	32 000€	Art 70611	32 000 €				
TOTAL	32 000 €	TOTAL	32 000 €	TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de son application.

### ***DELIBERATION n° 2023 – 046***

#### **AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CHATEAUMEILLANT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- Le nombre d'exemplaires
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
- Le nombre d'années écoulées sans prêt
- La valeur littéraire ou documentaire
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou détruits

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

**DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- Détruits

**INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe le conseil municipal que le rempierrage des chemins aura lieu prochainement.

La vitre de la balayeuse va être remplacée.

Le 1<sup>er</sup> juillet aura lieu les échappées à vélo.

Le 2 juillet se déroulera le pot d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Monsieur Julien HURTAULT demande si une navette sera mise en place pour le centre de loisirs du Châtelet cet été.

Monsieur Julien HURTAULT fait part de remarques d'administrés que les haies ne sont pas taillées ou mal taillées.

Madame Isabelle DESAGES déplore la présence permanente de poubelles sur certains trottoirs.

Madame Catherine CLUZEL annonce qu'un spectacle (chant piano et le groupe Coolgroupe) aura lieu au Pôle Culturel le 21 juin à l'occasion de la fête de la musique.

Madame Hélène SERVANT MASSE et Madame Maryse JACQUIN SALOMON font une présentation du projet de PNR SUD BERRY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 5 juin 2023 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,  
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,  
Catherine CLUZEL BURON